

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Modification n°2 approuvée
16 Juillet 2026
Échelle : 1/5000

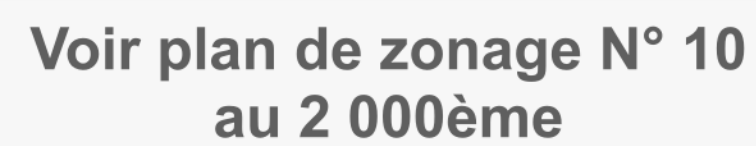


ZONAGE

hauteur hors tout

numéro d'opération

linéaire commercial à protéger

secteurs protégés en raison de la richesse du sol
ou du sous-sol, au titre de l'art. R 151-34 du Code de l'Urbanisme aléa très fort

Voir plan de zonage N° 11
au 2 000ème